



**BILAN 2010 ET PLAN D'ACTION ANNUEL 2011 DE LA VILLE DE LÉVIS
À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES**

**DANS LE CADRE DE LA LOI ASSURANT L'EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES EN VUE DE
LEUR INTÉGRATION SCOLAIRE, PROFESSIONNELLE ET SOCIALE (L. R. Q., chapitre E - 20.1)**



TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Groupe de travail	4
Bilan 2010 du Plan d’action à l’égard des personnes handicapées	5-14
1. Accessibilité aux services (Secteur d’activité emploi – transport –sécurité publique).....	5-7
2. Accessibilité à l’information et aux communications (Secteur d’activité les communications)	8
3. Accessibilité aux activités (Secteur d’activité culturel et sportif)	9-10
4. Accessibilité au territoire (Secteur d’activité l’accessibilité des lieux et endroits publics)	11
5. Accessibilité au territoire (Secteur d’activité la signalisation et les stationnements)	12
6. Accessibilité au territoire (Secteur d’activité le touristique)	13
7. Accessibilité aux bâtiments et équipements municipaux (Secteur d’activité des endroits publics).....	14
Plan d’action 2011 à l’égard des personnes handicapées	15-23
1. Accessibilité aux services (Secteur d’activité emploi – transport –sécurité publique).....	15-17
2. Accessibilité à l’information et aux communications (Secteur d’activité les communications)	18
3. Accessibilité aux activités (Secteur d’activité culturel et sportif)	19- 20
4. Accessibilité au territoire (Secteur d’activité l’accessibilité des lieux et endroits publics, la signalisation et les stationnements)	21
5. Accessibilité au territoire (Secteur d’activité le touristique)	22
6. Accessibilité aux bâtiments et équipements municipaux (Secteur d’activité des endroits publics).....	23
Conclusion	24

La Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale définit la personne handicapée comme :

« toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

La mise en oeuvre en décembre 2004, du projet de loi no 56 a eu pour effet de modifier substantiellement la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées et de spécifier que leur intégration à la société doit se faire au même titre que pour tous les citoyens. Entre autres, pour des ministères, des organismes publics et des municipalités, cela se traduit par l'adoption, sur une base annuelle, d'un plan d'action destiné à réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Plus particulièrement, la Loi prévoit que ce plan d'action doit identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activités relevant de ses attributions ainsi que les mesures qui seront prises pour y remédier.

Un obstacle est tout ce qui empêche une personne handicapée de participer pleinement à toutes les facettes de la société en raison de son handicap. S'entend notamment d'un obstacle physique ou architectural, d'un obstacle au niveau de l'information ou des communications, d'un obstacle comportemental, d'un obstacle technologique, d'une politique ou d'une pratique.

Obligations de la Loi :

L'article 61.1

« Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement. »

L'article 61.3

« Les ministères, les organismes publics et les municipalités tiennent compte dans leur processus d'approvisionnement lors de l'achat ou de la location de biens et de services, de leur accessibilité aux personnes handicapées. »

La nomination d'un coordonnateur du plan d'action est également une condition à l'atteinte des objectifs, ce qui fut fait, par résolution en juillet 2009, Janine Dumont fut désignée à titre de coordonnatrice de ce plan d'action.

Depuis décembre 2005, où la Ville de Lévis adoptait un premier *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées*, elle a réalisé plusieurs interventions visant à encourager l'intégration des personnes vivant avec un handicap sur son territoire. Tout en favorisant la continuité de son implication pour le dossier « *Accessibilité universelle* », un travail important de sensibilisation aux besoins des personnes handicapées a permis, aux différents intervenants municipaux, de développer une préoccupation constante pour favoriser l'accès des personnes en situation de handicap dans tous les secteurs d'activités qui sont mis à la disposition de la population.

Le présent document qui représente un cinquième plan d'action favorisant l'intégration des personnes vivant avec un handicap, a fait l'objet de consultation auprès des membres de la Commission consultative « Personnes vivant avec un handicap et Ville » ainsi que diverses Directions ou Services administratifs de la Ville, et permettra de faire un bilan des mesures qui ont été prises au cours de l'année qui vient de s'écouler, pour réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans différents secteurs d'activités, et de prévoir les mesures à prendre pour les années à venir.

Il démontre une préoccupation plus grande dans les différents secteurs d'activités relevant des attributions de la Ville.

Commission consultative « Personnes vivant avec un handicap et Ville »

- Robert Maranda, président de la commission
- Jean-Pierre Bazinet, vice-président de la commission
- Dominique Maranda, membre de la commission
- Janine Dumont, secrétaire de la commission
- Association des personnes handicapées de Lévis inc.
- Association Régionale de loisir pour personnes handicapées Chaudière-Appalaches
- Atelier Occupationnel Rive-Sud
- Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches
- La Passerelle
- Office des personnes handicapées du Québec
- Patro de Lévis inc.
- Personnes handicapées en action de la Rive-Sud
- Société Grand Village inc

Direction de l'environnement et des infrastructures

- Alain Francoeur, directeur
- Joanne Poisson, secrétaire de direction
- Michel Faucher, coordonnateur
- Marc Fréchette, service du génie
- Pierre Laflamme, chef du service des biens immobiliers

Direction de l'urbanisme et des arrondissements

- Robert Cooke, directeur
- Sonia Roux, conseillère en urbanisme

Direction des ressources humaines

- Michel Boucher, conseiller à la dotation

Direction des communications

- Christian Brière, directeur

Direction de la vie communautaire

- René Tremblay, directeur
- François Bilodeau, directeur adjoint
- Nathalie Ouellet, chef du service des arts et de la culture
- Marie Légaré, conseillère service des arts et de la culture
- Suzanne Rochefort, chef du service des bibliothèques
- Julie Labrecque, coordonnatrice service des bibliothèques
- Michel Gagné, chef du service des sports et du plein air
- Isabelle Bouchard, conseillère service des sports et du plein air
- André Lemire, chef du service sociocommunautaire
- Janine Dumont, conseillère service sociocommunautaire

Direction du développement

- Philippe Meurant, directeur
- Liette Brie, adjointe administrative

Direction du service de la sécurité incendie

- Yves Després, chef de division

Société de transport de Lévis

- Jean-François Carrier, directeur général
- Benoit Blais, coordonnateur aux transports adaptés

BILAN 2010 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

SECTEUR D'ACTIVITÉ : L'EMPLOI

OBJECTIF GÉNÉRAL : -Favoriser l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats obtenus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
Le plus grand obstacle à l'égalité en emploi est que la plupart des édifices municipaux ne sont pas accessibles	Par une note sur tous les affichages pour diffuser l'information auprès des associations de personnes handicapées et Emploi-Québec, que la Ville souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi	En continu	Fait	Conseil de la Ville Direction des ressources humaines Direction des communications
	Réévaluer la sous représentation de personnes handicapées qui sont employées à la Ville avec les nouvelles recommandations de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	D'ici l'automne 2010	Selon l'analyse des cibles la Ville doit viser avoir un minimum de 33 personnes vivant avec un handicap à son emploi	
	Faciliter l'accueil de stagiaires handicapés	Tout au long de l'année	Aucun stagiaire handicapé n'a été accueilli	

BILAN 2010 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

SECTEUR D'ACTIVITÉ : LE TRANSPORT

OBJECTIF GÉNÉRAL : -Faciliter le déplacement des personnes et leur offrir un service leur permettant d'accéder aux services publics et d'intégrer le marché du travail

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats obtenus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
La difficulté de se déplacer avec le transport adapté pour aller sur la rive nord	Harmonisation des services de transport adapté pour la Communauté métropolitaine de Québec (Résolution C.M.Q. C-2009-04)	Automne 2010	Mesure reporté en 2011	Société de transport de Lévis Communauté métropolitaine de Québec
La difficulté de monter dans les autobus réguliers	Achat d'autobus à plancher bas	En continu	L'acquisition de 4 autobus	

BILAN 2010 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

SECTEUR D'ACTIVITÉ : LA SÉCURITÉ EN MILIEU RÉSIDENTIEL

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Assurer aux personnes à mobilité réduite un service adapté à leurs besoins et aux contraintes physiques que génère leur incapacité spécifique
-Se donner les moyens pour intervenir efficacement et rapidement lors des situations d'urgence impliquant une personne handicapée

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats obtenus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
<p>La méconnaissance des endroits où sont situées les personnes qui en raison de leur limitation pourraient être plus vulnérables en cas de sinistre ou de catastrophe</p>	<p>Finaliser et mettre en place la fiche à compléter pour les personnes nécessitant des secours adaptés lors de sinistre</p> <p>La mise en place d'un comité de travail, (Service de la police, Service de la sécurité incendie, l'organisme Personnes handicapées en action de la Rive-Sud (PHARS) et l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) pour collaborer à l'implantation</p> <p>Informar la population et les organismes de la mise en place de cette fiche</p>	<p>Automne 2010</p> <p>10 juin, 1^{ère} rencontre</p> <p>Dès sa mise en place</p>	<p>La fiche a été complétée mais sa mise en place n'a pas été faite</p> <p>Rencontre faite</p> <p>Reporté en début d'année 2011</p>	<p>Service de la sécurité incendie</p> <p>Service de sécurité publique</p> <p>Organismes desservant les clientèles à mobilité réduite</p>
<p>Le programme PAIR ne rejoint pas toutes les personnes susceptibles de bénéficier du programme</p>	<p>Refaire dépliants et affiches pour améliorer la promotion du programme PAIR.</p>	<p>Dans le courant de l'année</p>	<p>Le nouveau dépliant a été déposé</p>	

BILAN 2010 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION ET AUX COMMUNICATIONS

SECTEUR D'ACTIVITÉ : LES COMMUNICATIONS

OBJECTIF GÉNÉRAL : Promouvoir les solutions mises en place et sensibiliser l'ensemble des citoyennes et citoyens aux conditions de vie des personnes handicapées

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats obtenus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
Le manque d'outils et de connaissances pour répondre aux besoins spécifiques de la clientèle handicapée	Effectuer la refonte du site Internet en tenant compte des besoins exprimés	D'ici 2011.	En attente d'une réponse du C.E.	Direction des communications
	Poursuivre le support à la Direction de la vie communautaire dans les différentes productions	Lors des parutions	Les activités accessibles ont été identifiées avec le logo	Direction de la vie communautaire
	Faire paraître le « <i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2010</i> » sur le site Internet de la Ville	En juillet 2010	Réalisé	la Commission consultative «Personnes vivant avec un handicap et Ville»
	En collaboration avec la Commission consultative «Personnes vivant avec un handicap et Ville», faire connaître l'offre de services des organismes pour les personnes vivant avec un handicap sur le territoire de la ville qui siègent à la commission	À chaque parution (8)	Plusieurs textes ont été insérés dans le journal municipal lors des parutions pendant l'année	Organismes desservant les clientèles handicapées

BILAN 2010 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX ACTIVITÉS (programme-bibliothèques)

SECTEUR D'ACTIVITÉ: CULTUREL ET SPORTIF

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux programmes de loisirs et de culture

Développer en concertation avec les organismes représentant les personnes handicapées une offre de service qui réponde à leurs besoins

Améliorer l'accessibilité aux activités et manifestations culturelles

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats obtenus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
Le peu d'identification des activités culturelles accessibles aux personnes handicapées	Poursuivre l'indication dans les différents programme loisirs et culturels, des bâtiments et parcs accessibles aux personnes handicapées pour chacune des activités et événements	Tout au long de l'année	Réalisé	Direction de la vie communautaire Service des bibliothèques Service des Arts et de la culture,
L'offre d'activités de loisir et de culture n'est pas suffisamment accessible	Poursuivre le programme d'intégration des personnes vivant avec un handicap ou ayant des besoins particuliers aux activités culturelles offertes directement par le service des arts et de la culture	En continu.	Aucune demande pour 2010	
Manque d'outils pour faciliter l'accès aux bibliothèques	Mise en œuvre d'un plan d'action pour la pratique d'activités culturelles adaptées	Dans le courant de l'année	Le dépôt a été reporté en 2011	Direction de la vie communautaire Service des bibliothèques

BILAN 2010 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX ACTIVITÉS (programme-bibliothèques) (suite)

SECTEUR D'ACTIVITÉ : CULTUREL ET SPORTIF (suite)

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats obtenus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
L'absence d'activités spécifiquement adaptées aux différents types d'handicaps	Procéder à l'automne 2010 à une analyse des activités libres et envisager si certaines activités de ce type pourraient être plus accessibles à cette clientèle	Dans le courant de l'année	Reporté	Direction de la vie communautaire Service des sports et plein air Organismes desservant les clientèles handicapées
Le manque de promotion et de visibilité du sport pour personnes vivant avec un handicap auprès des citoyennes et citoyens de Lévis.	Analyser l'opportunité de poser la candidature de la Ville de Lévis, pour l'organisation des jeux provinciaux d'hiver-2015, des Olympiques spéciaux	Automne 2010	Analyse faite, on va de l'avant dans cette démarche Rencontre avec la commission consultative novembre 2010 pour recommandation	Organismes desservant les clientèles handicapées
Le manque de moyens pour faciliter l'intégration des personnes handicapées dans le cadre des activités	Collaborer à la mise en place d'un programme de vignette d'accompagnement touristique et de loisir	Automne 2010	La Direction de la Vie communautaire a adhéré au programme, en septembre 2010	Service sociocommunautaire ARLPHCA Organismes desservant les clientèles handicapées

BILAN 2010 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE (aménagement, cadre urbanistique)

SECTEUR D'ACTIVITÉ : L'ACCESSIBILITE DES LIEUX ET ENDROITS PUBLICS

OBJECTIFS GENERAUX : -Assurer la sécurité des personnes par des aménagements des voies, des places et des parcs publics qui prennent en compte leur déficience et leur problématique de déplacement
-Faciliter l'accès des personnes handicapées aux édifices publics et municipaux

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats obtenus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
Les schémas d'aménagement et plan d'urbanisme en élaboration	Maintenir et bonifier le contenu actuel du Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) afin de l'adapter aux besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite	En continu	Une attention spéciale a été portée afin d'adapter les aménagements	Direction de l'urbanisme et des arrondissements
Plan d'urbanisme (PU) en élaboration	Poursuivre l'élaboration du PU, qui constitue un guide de planification général essentiel pour la prise de décision en urbanisme	Entrée en vigueur prévue en 2011	Entrée en vigueur prévue en 2011	
La réglementation d'urbanisme en élaboration	Poursuivre l'élaboration de la réglementation afin de s'assurer que les personnes à mobilité réduite puissent avoir accès et circuler dans les lieux publics et/ou ouverts au grand public) en conformité avec le PU	Entrée en vigueur prévue en 2011	Entrée en vigueur prévue en 2011	Organismes gouvernementaux Investisseurs privés

BILAN 2010 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE (aménagement, cadre urbanistique) (suite)

SECTEUR D'ACTIVITÉ : LA SIGNALISATION ET LES STATIONNEMENTS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Assurer la sécurité des personnes par des aménagements des voies, des places et des parcs publics qui prennent en compte leur déficience et leur problématique de déplacement
-Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux édifices publics municipaux ouverts aux citoyennes et citoyens

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats obtenus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
Le plan directeur des parcs, des espaces verts et des équipements récréatifs en élaboration	Maintenir le contenu actuel du plan directeur des parcs, des espaces verts et des équipements récréatifs et le bonifier si nécessaire afin de l'adapter aux besoins spécifiques des personnes à mobilité réduite	Travail en continu		Direction de l'urbanisme et des arrondissements en collaboration avec les services concernés
Transport circulation	Plus d'une quinzaine de descentes de trottoirs seront mises aux normes en 2010	Lors des travaux, été-2010	Une trentaine d'intersections ont été corrigé ou refait selon les normes Réalisé	Direction de l'environnement et des infrastructures
Le manque d'information concernant les aménagements de circulation en fonction des besoins des personnes handicapées pour leurs déplacements	Préconiser dans les projets, une accessibilité et une circulation adéquate pour les personnes à mobilité réduite autant lors de la planification, de l'analyse ou de la conception des aménagements		En 2010, il n'y a pas eu d'ajout de feux sonores pour piétons (aucune demande)	Service des travaux publics

BILAN 2010 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE

SECTEUR D'ACTIVITÉ: LE TOURISME

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Assurer un réseau d'accueil et d'information touristiques qui répondent aux exigences pour les personnes à mobilité réduite
-Permettre aux personnes à mobilité réduite d'avoir accès aux bureaux touristiques

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats obtenus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
<p>La difficulté d'avoir accès aux bureaux d'information touristique</p> <p>L'accès aux présentoirs</p>	<p>Maintien des exigences pour conserver l'attestation de Tourisme Québec de la conformité du Bureau d'information touristique du Parc des Chutes-de-la-Chaudière</p>	<p>Toute l'année</p>	<p>Maintien</p>	<p>Direction du développement</p> <p>Directions et services concernés</p>
<p>La hauteur des comptoirs non adaptée</p>	<p>Évaluation de Tourisme Québec pour le relais d'information touristique au Centre de congrès et d'expositions de Lévis est attendue pour évaluer la conformité</p>	<p>Fait</p>	<p>L'évaluation a été faite par Tourisme Québec et certains éléments doivent être rencontrés avant d'avoir l'attestation. Toutefois, tout est conforme pour les personnes à mobilité réduite</p>	

BILAN 2010 DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

SECTEUR D'ACTIVITÉ : L'ACCESSIBILITÉ DES ENDROITS PUBLICS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Assurer la sécurité des personnes en tenant compte de leur déficience et leur problématique de déplacement

-Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux édifices publics municipaux ouverts aux citoyennes et citoyens

ACCESSIBILITÉ AUX BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats obtenus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
<p>La connaissance minimale des contraintes d'accès aux bâtiments municipaux destinés au grand public et des bâtiments destinés aux employés</p> <p>Équipements DVC</p> <p>Arénas, piscines, terrains de sports, bibliothèques, locaux culturels et communautaires</p>	<p><u>Bibliothèque de Charny:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérification interne sera faite pour valider la conformité; <p><u>Bibliothèque de St-Jean-Chrysostome:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification du comptoir et salles de toilettes; <p><u>Bibliothèque de St-Romuald :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification du comptoir et salles de toilettes; - Modification des portes du couloir et des poignées; <p><u>Bibliothèque de St-Etienne:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Modification des abreuvoirs, salles des toilettes et circulation verticale; 	<p>Dans le courant de l'année</p>	<p>La totalité de ces mesures a été réalisée</p>	<p>Direction des Réseaux et équipements</p> <p>Service des Biens immobiliers</p> <p>Direction de la vie communautaire</p>

PLAN D'ACTION 2011 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

SECTEUR D'ACTIVITÉ : L'EMPLOI

OBJECTIF GÉNÉRAL : -Favoriser l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats attendus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
<p>Le plus grand obstacle à l'égalité en emploi est que la plupart des édifices municipaux ne sont pas accessibles</p>	<p>Poursuivre l'affichage auprès des associations de personnes handicapées et Emploi-Québec, que la Ville souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi</p> <p>Une particularité concernant l'accès pour les personnes handicapées sera identifiée sur l'affichage</p> <p>La direction des ressources humaines déposera dans son projet de Politique d'embauche, un volet intégration. Une procédure pour faire connaître ce volet, sera élaborée, entre les ressources humaines et la direction des communications</p>	<p>En continu</p> <p>Dès l'approbation des cibles par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse</p> <p>Dès que le projet sera déposé</p>	<p>Embaucher une à deux personnes handicapées selon la demande</p>	<p>Conseil de la Ville</p> <p>Direction des ressources humaines</p> <p>Direction des communications</p>
	<p>Accueillir des stagiaires handicapés dans le cadre du projet «Donnez-moi des Ailes» de la Commission Scolaire des Navigateurs</p>	<p>Pendant la période scolaire septembre à décembre</p>	<p>Accueillir 1 ou deux stagiaires selon les exigences demandées et le secteur pouvant y répondre</p>	

PLAN D'ACTION 2011 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

SECTEUR D'ACTIVITÉ : LE TRANSPORT

OBJECTIF GÉNÉRAL : -Faciliter le déplacement des personnes et leur offrir un service leur permettant d'accéder aux services publics et d'intégrer le marché du travail

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats attendus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
La difficulté de se déplacer avec le transport adapté pour aller sur la rive nord	Mise en place d'un projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire de la CMQ	Été 2011	Adoption du projet pilote par l'ensemble des partenaires en avril 2011	Société de transport de Lévis Communauté métropolitaine de Québec
Sécurité en soirée	Descendre entre deux arrêts réguliers en soirée afin de vous rapprocher de votre destination. Clientèles admissibles : Jeunes de 14 ans et moins Femmes Aînés Personnes ayant des limitations	Mai à août 2011 dès 21h Septembre 2011 à avril 2012 dès 19h		
La difficulté de monter dans les autobus réguliers	Poursuivre l'achat de véhicules à plancher surbaissé	Été 2011	Achat de 8 véhicules à plancher surbaissé pour 2011	

PLAN D'ACTION 2011 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES

SECTEUR D'ACTIVITÉ : LA SÉCURITÉ EN MILIEU RÉSIDENTIEL

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Assurer aux personnes à mobilité réduite un service adapté à leurs besoins et aux contraintes physiques que génère leur incapacité spécifique
-Se donner les moyens pour intervenir efficacement et rapidement lors des situations d'urgence impliquant une personne handicapée

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats attendus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
<p>La méconnaissance des endroits où sont situées les personnes qui en raison de leur limitation pourraient être plus vulnérables en cas de sinistre ou de catastrophe</p>	<p>Mettre en place la fiche à compléter pour les personnes nécessitant des secours adaptés lors de sinistre</p> <p>Informer la population et les organismes de la mise en place de cette fiche</p> <p>Mettre le formulaire sur le site Internet de la Ville</p>	<p>Au plus tard le 1^{er} Octobre 2011</p> <p>Dès sa mise en place</p> <p>Été 2011</p>	<p>Conférence de presse dans la Semaine de la prévention des incendies du 9 au 15 octobre 2011</p> <p>Le publiciser dans le journal Lévis'informe</p> <p>Faire connaître le formulaire</p>	<p>Service de la sécurité incendie</p> <p>Service de sécurité publique</p> <p>Service des communications</p> <p>Organismes desservant les clientèles à mobilité réduite</p>

PLAN D'ACTION 2011 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ À L'INFORMATION ET AUX COMMUNICATIONS

SECTEUR D'ACTIVITÉ : LES COMMUNICATIONS

OBJECTIF GÉNÉRAL : Promouvoir les solutions mises en place et sensibiliser l'ensemble des citoyennes et citoyens aux conditions de vie des personnes handicapées

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats attendus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
Le manque d'outils et de connaissances pour répondre aux besoins spécifiques de la clientèle handicapée	Faire paraître le « <i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2011</i> » sur le site Internet de la Ville	En juillet 2010	L'inscrire sur le site	Direction des communications
	Maintenir un support à la Commission consultative «Personnes vivant avec un handicap et Ville» afin de sensibiliser l'ensemble des citoyennes et citoyens aux conditions de vie des personnes handicapées	Tout au long de l'année	Selon les demandes, réserver l'espace nécessaire	la Commission consultative «Personnes vivant avec un handicap et Ville»
	Poursuivre l'action déjà établie de grossir les caractères des éditions du journal municipal	Dès janvier 2011	Le journal passera de 8 pages à 12 pages afin de répondre à la mesure	Organismes desservant les clientèles handicapées

PLAN D'ACTION 2011 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX ACTIVITÉS (programme-bibliothèques)

SECTEUR D'ACTIVITÉ: CULTUREL ET SPORTIF

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux programmes de loisirs et de culture

Développer en concertation avec les organismes représentant les personnes handicapées une offre de service qui réponde à leurs besoins

Améliorer l'accessibilité aux activités et manifestations culturelles

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats attendus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
Le peu d'identification des activités culturelles accessibles aux personnes handicapées	Poursuivre l'indication dans les différents programme loisirs et culturels, des bâtiments et parcs accessibles aux personnes handicapées pour chacune des activités et événements	Tout au long de l'année	Faire connaître aux personnes à mobilité réduite les endroits accessibles	Direction de la vie communautaire Service des bibliothèques Service des Arts et de la culture,
L'offre d'activités de loisir et de culture n'est pas suffisamment accessible	Poursuivre le programme d'intégration des personnes vivant avec un handicap ou ayant des besoins particuliers aux activités culturelles offertes directement par le service des arts et de la culture	En continu		

PLAN D'ACTION 2011 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AUX ACTIVITÉS (programme-bibliothèques) (suite)

SECTEUR D'ACTIVITÉ : CULTUREL ET SPORTIF (suite)

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats attendus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
L'absence d'activités spécifiquement adaptées aux différents types d'handicaps	<p>Procéder d'ici l'automne 2011 à une analyse des activités libres et envisager la possibilité d'offrir certaines activités qui pourraient être accessible à cette clientèle</p> <p>Faire la promotion de l'activité offerte de ballon-volant pour les personnes en déficience physique</p>	<p>Dans le courant de l'année</p> <p>Dans le programme automne 2011</p>	<p>L'accessibilité à des activités sportives</p> <p>Recruter des participants</p>	<p>Direction de la vie communautaire</p> <p>Service des sports et plein air</p> <p>Organismes desservant les clientèles handicapées</p>
Le manque de promotion et de visibilité du sport pour personnes vivant avec un handicap auprès des citoyennes et citoyens de Lévis	Former un comité afin de réaliser une étude en vue de poser la candidature de la Ville de Lévis, des jeux provinciaux d'hiver-2015, des Olympiques spéciaux	Durant l'année	Dépôt de l'étude	<p>Commission consultative «Personnes vivant avec un handicap et Ville</p>

PLAN D'ACTION 2011 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE (aménagement, cadre urbanistique)

SECTEUR D'ACTIVITÉ : L'ACCESSIBILITÉ DES LIEUX ET ENDROITS PUBLICS, LA SIGNALISATION ET LES STATIONNEMENTS

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Assurer la sécurité des personnes par des aménagements des voies, des places et des parcs publics qui prennent en compte leur déficience et leur problématique de déplacement

-Faciliter l'accès des personnes handicapées aux édifices publics et municipaux

-Améliorer l'accessibilité des personnes handicapées concernant les espaces réservés aux édifices publics municipaux ouverts aux citoyennes et citoyens

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats attendus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
Manque d'installations sanitaires lors d'activités extérieures (festival ...)	Installer des toilettes adaptées lors d'événements spéciaux à l'extérieur organisés par la Ville ou ses partenaires	Lors des événements	Installation de plusieurs toilettes adaptées sur les sites d'activités	Direction de l'environnement et infrastructure Service des travaux publics Service de Génie
Plan d'urbanisme (PU) en élaboration	Poursuivre l'élaboration du PU, qui constitue un guide de planification général essentiel pour la prise de décision en urbanisme	Entrée en vigueur prévue en 2012	Consultation public à l'automne 2011 afin de s'assurer que le Plan d'urbanisme prend en compte les besoins particuliers des personnes à mobilité réduite	Direction de l'urbanisme et des arrondissements
Transport circulation	Poursuivre la mise aux normes de tous les abribus Tous les travaux de réfection et pavage de rues, trottoirs et bordures, les accès sont mis aux normes et les correctifs sont apportés si requis	Durant l'année		Société de transport de Lévis (STL)
La difficulté d'avoir accès aux stationnements réservés près des édifices municipaux	Repeindre toutes les cases de stationnement pour les personnes à mobilité réduite ainsi que la mise aux normes des panneaux les identifiant	Automne 2011	Un nombre de 100 cases devrait être fait en 2011 ainsi que la mise aux normes des panneaux les identifiant	

PLAN D'ACTION 2011 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

ACCESSIBILITÉ AU TERRITOIRE

SECTEUR D'ACTIVITÉ: LE TOURISME

OBJECTIFS GÉNÉRAUX : -Assurer un réseau d'accueil et d'information touristiques qui répondent aux exigences pour les personnes à mobilité réduite
-Permettre aux personnes à mobilité réduite d'avoir accès aux bureaux touristiques

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats attendus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
La difficulté d'avoir accès aux bureaux d'information touristique L'accès aux présentoirs La hauteur des comptoirs non adaptée	Maintien des exigences pour conserver l'attestation de Tourisme Québec de la conformité du Bureau d'information touristique du Parc des Chutes-de-la-Chaudière	Toute l'année	Conserver l'attestation de Tourisme Québec	Direction du développement Directions et services concernés

PLAN D'ACTION 2011 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

SECTEUR D'ACTIVITÉ : L'ACCESSIBILITE DES ENDROITS PUBLICS

OBJECTIFS GENERAUX : -Assurer la sécurité des personnes en tenant compte de leur déficience et leur problématique de déplacement

-Permettre aux personnes handicapées d'avoir accès aux édifices publics municipaux ouverts aux citoyennes et citoyens

ACCESSIBILITÉ AUX BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS

Obstacles à l'intégration	Mesures retenues	Échéancier	Résultats attendus	Responsable Ville de Lévis Collaborateurs/partenaires
<p>La connaissance minimale des contraintes d'accès aux bâtiments municipaux destinés au grand public et des bâtiments destinés aux employés. Équipements DVC Aré纳斯, piscines, terrains de sports, bibliothèques, locaux culturels et communautaires</p>	<p>Vérification interne sera faite pour valider la conformité Contrôle des accès automatisés; Adaptations mineures (évier, poignées de porte,...), signalisations; <u>Hôtel de Ville de St-Jean-Chrysostome:</u> <u>Hôtel de Ville de St-Étienne:</u> <u>Bureau touristique Chutes Charny:</u> <u>Centre communautaire St-Rédempteur:</u> <u>Salle Étienne-Baillargeon St-Étienne-de-Lauzon:</u> Selon le budget de 45 000 \$ accordés annuellement nous effectuons le maximum des travaux.. Pour les travaux non réalisés, ils seront remis à l'année prochaine pour la suite du dossier</p> <p>De plus lorsque des modifications reliées à d'autres projets touchent des points liés à l'accès universel, les adaptations sont faites</p>	<p>Dans le courant de l'année</p>	<p><u>Hôtel de Ville de St-Jean-Chrysostome:</u> Ouvres portes (2) d'installer; Ce qui reste à faire signalisation, correction de béton, travaux mineurs salles de toilettes. <u>Hôtel de Ville de St-Étienne:</u> À valider selon budget <u>Bureau touristique Chutes Charny:</u> Ouvre portes (2) installées ; Signalisation à installer et peindre cases de stationnements extérieurs <u>Centre communautaire St-Rédempteur:</u> Avait été mise en priorité en début d'année via une demande; Ouvres portes (3) complétées ; Signalisation à installer et peindre cases de stationnements extérieurs Correctifs mineurs dans les salles de toilettes; <u>Salle Étienne-Baillargeon St-Étienne-de-Lauzon:</u> À valider selon budget</p>	<p>Direction des Réseaux et équipements Service des Biens immobiliers Direction de la vie communautaire</p>



CONCLUSION

Depuis la parution du premier plan d'action, en 2006, beaucoup d'obstacles ont été identifiés, certains ont été réduits, d'autres éliminés. Bien sûr, il reste encore beaucoup à faire pour accéder à un niveau d'accessibilité permettant la pleine et entière participation des personnes handicapées dans tous les secteurs d'activités.

La mise en œuvre de ce plan d'action, demeure en conformité, avec le *Plan de gouvernance de la Ville de Lévis (PGVL)*, où l'on y retrouve la mission, la vision, les valeurs organisationnelles, les orientations et les objectifs de développement de la Ville, contribuera à sensibiliser les intervenants et les principaux acteurs par rapport aux services offerts à la population et principalement, aux personnes handicapées, tout en favorisant une planification à long terme.

L'élimination des obstacles à l'intégration des personnes vivant avec un handicap est un défi de taille en perpétuel renouvellement. Tout en tenant compte de sa capacité financière, la Ville de Lévis consacrera les moyens et les ressources disponibles pour réaliser les actions identifiées à l'intérieur de délais réalistes.

La Ville de Lévis entend poursuivre les efforts qui ont été mis de l'avant pour faciliter l'adhésion à cette nouvelle culture de penser, en fonction des besoins particuliers des personnes handicapées et de leur accessibilité universelle. Nous constatons que les élus et les employés sont davantage à l'écoute de cette clientèle et trouvent des solutions pour les aider sous différentes formes, pour ainsi faciliter leur intégration.

Nous croyons opportun de signaler que ce plan demeurera en constante évolution et que rien ne nous empêchera d'y apporter des améliorations au fur et à mesure des réalités qui se présenteront.